

Environnement | Haute-Vienne : La centrale énergie déchets de Limoges Métropole vit-elle ses dernières années ?



Une concertation va être lancée, en septembre suite à la saisine de la Commission nationale du débat public, la même qui doit rendre sa copie sur le projet d'autoroute A 147 entre Limoges et Poitiers. Les habitants et les élus pourront exprimer leurs souhaits et attentes en matière de traitement de déchets sur une zone géographique qui concerne la Haute-Vienne et la Creuse soit près de 435 000 citoyens. Les conclusions sont attendues en fin d'année.

Faut-il remplacer la centrale d'énergie déchets implantée en zone nord de Limoges aux portes du quartier de Beaubreuil ? Aujourd'hui, personne ne peut répondre par l'affirmative puisque la décision va être soumise à la Commission nationale du débat public qui a été saisie, le mois dernier, par l'Entente intercommunale.

Créée en février 2020, celle-ci regroupe trois structures complémentaires sur deux départements, à savoir Limoges Métropole qui compte vingt communes et 207 385 habitants, le syndicat Syded 87 qui représente onze communautés de communes soit 175 communes et 166 591 habitants et enfin Evolis 23 qui rassemble 88 communes en Creuse soit 60 888 habitants.

Actuellement, la centrale traite 98 000 tonnes par an de déchets ménagers et elle dispose d'une autorisation préfectorale pour gérer 111 000 tonnes annuelles. Mais au-delà de l'échéance 2030, l'exploitation technique et financière de la centrale s'annonce problématique, celle-ci étant vieillissante et en limite de ses capacités.

Une mutualisation entre métropole et zone rurale

Par ailleurs, la fin du marché public d'exploitation détenu par Veolia arrivera à son terme en décembre, le prochain est prévu pour cinq ans avec la possibilité de le reconduire de deux ans soit une échéance jusqu'en 2029.

« Il existe une volonté concertée et partagée sur l'évolution de nos politiques de gestion des déchets au-delà de nos territoires administratifs avec la constitution d'une entente qui va jusqu'en Creuse pour avoir une réflexion générale sur l'avenir de nos déchets qui est un vrai sujet pour nos territoires » explique Guillaume Guérin, le président de Limoges Métropole. Une entente intercommunale a été créée depuis deux ans dans le but de réfléchir à la structure de traitement qui pourrait, à moyen terme, se substituer à la centrale énergie déchets de Limoges.



Une concertation préalable sera organisée en septembre et octobre afin de réfléchir sur le futur outil de traitement des déchets - Crédit : Limoges Métropole

Le président du Syded, Alain Auzeméry, partage cette ambition commune. « *Le but est d'avoir une forme de mutualisation avec un autre département en l'occurrence la Creuse où il n'y a pas plus aujourd'hui de structure de traitement* », constate-t-il, « *j'espère que le reste de la Creuse rejoigne Evolis 23 pour que nous évaluons le volume de ce que nous pourrions traiter dans cette centrale dans les trente ans à venir pour connaître la dimension de la structure à mettre en place.* »

Côté creusois, la dynamique enclenchée entre une métropole et une zone rurale résonne d'autant plus. « *Cette mutualisation est un enjeu de solidarité, de coopération et de cohérence entre nos territoires* », rebondit Isabelle Pinloche, vice-présidente d'Evolis 23. « *C'est une nouvelle manière de relier des zones métropolitaines à une zone plus rurale et qui s'inscrit dans le cadre de SRADDET et du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.* » D'ici 2030, l'Entente a également prévu de réduire de 20 % ses déchets grâce au tri.

Les préconisations attendues en décembre

Dans le cadre de cette réflexion, l'Entente intercommunale a saisi la CNDP qui pourra organiser, en septembre et octobre, une concertation auprès du grand public afin de connaître les attentes et besoins dans ce domaine. Dès ce mois-ci, un garant va être nommé pour mener à bien cette concertation préalable. Il devra veiller au respect des règles d'information et de participation du public.

Cette concertation, encadrée par le code de l'environnement, doit permettre de débattre de différents points en l'occurrence, de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ; des enjeux socio-économiques et de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle abordera aussi les solutions alternatives, y compris l'absence de mise en oeuvre du projet. A l'issue de la concertation, le garant devra dresser un bilan en fin d'année et formuler ses recommandations. Plusieurs scénarios sont donc envisageables.

« *L'idée est de dupliquer ce qui est fait actuellement sur le projet d'A147, ce qui sortira du débat public orientera la faisabilité, le dimensionnement et l'implantation géographique de ce futur outil. Cette concertation est le seul processus possible pour aboutir à quelque chose donc rien n'est exclu* » assure le président de Limoges Métropole. Toutes les pistes seront étudiées durant ce débat public mais « *les questions seraient très différentes s'il y avait un déplacement de la centrale énergie déchets* » concède-t-il.

Corinne Mériraud

Crédit Photo : Limoges Métropole

Publié sur aqui.fr le 14/04/2022

[Url de cet article](#)

